



Conseil interprofessionnel du Québec

DÉCLARATION D'INTÉRÊT ET DE FONCTIONS INCOMPATIBLES

Tout candidat au poste de président du Conseil interprofessionnel du Québec a l'obligation de déclarer l'occupation de toute fonction incompatible ainsi que toute activité susceptible de le placer dans des situations de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, en remplissant la présente déclaration d'intérêt et de fonctions incompatibles.

Un conflit d'intérêts, ou la simple apparence de conflit d'intérêts, ainsi que le cumul de fonctions incompatibles peuvent nuire à la confiance tant des membres que de tierces parties et, par conséquent, à la réputation du Conseil. Cependant, certains conflits d'intérêts sont parfois inévitables, ce qui ne signifie nullement que le candidat manque d'intégrité. Tant qu'il est déclaré, le conflit d'intérêts peut être géré, ce qui constitue une mesure de protection contre tout préjudice à l'endroit des membres et des tierces parties et un gage de leur confiance envers le Conseil.

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Prénom et nom :

Ordre professionnel :

FONCTIONS INCOMPATIBLES

Veillez répondre aux questions suivantes relatives à votre situation telle qu'elle est actuellement.

1 – Êtes-vous membre d'un conseil d'administration ou êtes-vous un dirigeant d'une personne morale ou de tout autre groupement de personnes ayant pour objet principal la promotion des droits ou la défense des intérêts des membres d'un ou de plusieurs ordres professionnels ou d'une ou de plusieurs professions?

OUI : NON :

Si vous avez répondu par l'affirmative, veuillez fournir ci-contre les informations suivantes: description des fonctions occupées, identification et mission de l'organisme.

2 – Occupez-vous une quelconque fonction au sein d'un ordre professionnel, du Conseil interprofessionnel du Québec, de l'Office des professions du Québec ou du ministère responsable de l'application des lois professionnelles?

OUI : NON :

Si vous avez répondu par l'affirmative, veuillez fournir ci-contre les informations suivantes: description des fonctions occupées, identification et mission de l'organisme.

3 - Si vous avez répondu par l'affirmative à l'une des deux questions précédentes et que vous êtes élu président du Conseil, avez-vous l'intention de démissionner de vos fonctions incompatibles?

OUI : NON :

INTÉRÊTS DU DÉCLARANT

3 – Si vous estimez qu'une situation dans laquelle vous vous trouvez présentement vous place en

conflit d'intérêts, a l'apparence d'un conflit d'intérêts ou pourrait devenir un conflit d'intérêts à l'égard du Conseil, veuillez fournir ci-contre les informations suivantes : description des fonctions occupées, identification et mission de l'organisme.

4 - Si vous êtes élu président du Conseil, avez-vous l'intention de démissionner de vos fonctions vous plaçant en conflit d'intérêts, ayant l'apparence d'un conflit d'intérêts ou qui pourraient devenir un conflit d'intérêts à l'égard du Conseil?

OUI : NON :

DÉCLARATION DU CANDIDAT

J'atteste avoir pris connaissance du Règlement sur les modalités d'élection, les critères d'éligibilité et les fonctions incompatibles à la présidence du Conseil interprofessionnel du Québec.

Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire de « Déclaration d'intérêts et de fonctions incompatibles » sont, à ma connaissance, exacts et complets. Je m'engage à déclarer toute situation qui surviendrait entre la date de ma signature ci-après et la journée du scrutin et qui viendrait modifier la présente déclaration d'intérêts.

Nom du Déclarant : _____

Date : _____

Signature : _____

Veuillez joindre le présent formulaire dûment complété à votre bulletin de mise en candidature.